

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 octobre 2001

à 18 heures15

PRESENTS : M.SALLIOU P.- Maire

Mmes et Ms GEORGES Y. – LE FOLL M. - HENRY B. – FREMONT L. - THOMAS D. – COLLOBERT H. – Adjoints,

Mmes et Ms MABIN B. – LE VEZOUET JP. – JONET S. – PERSONNIC A. - LE ROUX P. - LE MARREC Y. – GUENNIC MT. – MONNIER M - MEUNIER J. – ANGER M. – SALAUN JC. - JOUANIGOT A. - KERHERVE J. - RICHARD G.

ABSENTS : M. LE BAIL M.. qui donne pouvoir à M. HENRY B.

M. PLOUX G. qui donne pouvoir à M. SALLIOU P.

Monsieur FREMONT L. a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

Le maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance (voir note de présentation)

Il précise que la prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 19 novembre et aura essentiellement pour objet, l'étude sur l'aménagement du bourg, présentée par le cabinet « Réponses Associées ».

On délibérera également sur le SCOT et sur des propositions de terrains pour les gens du voyage.

Le conseil de ce soir va débiter par une question non prévue à l'ordre du jour, à savoir la transformation au 1 janvier 2002, du District en Communauté de communes.

Cette transformation va impliquer de nouvelles compétences, un nouveau mode de fonctionnement et va voir très probablement la mise en place de la TPU (Taxe Professionnelle Unique).

C'est avec plaisir que nous accueillons, Mme Marie Laure BOCHER, responsable des finances au District, qui va nous éclairer sur ce sujet.

Le maire rappelle qu'une réunion, à laquelle tous les conseillers étaient conviés, a déjà eu lieu à GUINGAMP le 8 octobre dernier.

EXPOSE de Mme ML BOCHER sur la transformation obligatoire du District en Communauté de Communes, qui interviendra au plus tard le 1 janvier 2002.

* Le District a la possibilité d'adopter la transformation en Communauté de communes dans sa version la plus simple au niveau des compétences et en matière de fiscalité, ou d'opter pour la taxe Professionnelle Unique ou TP mixte avec des compétences renforcées afin de bénéficier d'une DGF bonifiée. Dans ce cas la loi prévoit qu'une attribution de compensation de la TP soit versée à chaque commune afin de garantir son niveau de ressources.

* Examen des différentes compétences possibles tant obligatoires qu'optionnelles et des différents régimes fiscaux possibles avec leurs conséquences pour les communes.

Se reporter au document de Juin 2001 :

« Transformation du District en Communauté de communes – Application de la taxe Professionnelle Unique »

1° POINT – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2001

Le maire donne la parole à M. LE FOLL, adjoint aux finances.

M. LE FOLL fait part aux conseillers du montant des dotations pour 2001.

FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **515 360 Francs**.

Les crédits prévus correspondent essentiellement à des ajustements tant en dépenses qu'en recettes.

Il a fallu également prévoir des opérations d'ordre suite à la vente de la classe mobile de l'école du bourg (vendue 18 000 francs)

A noter que ces prévisions nous permettent de dégager une somme de 200 000 francs en virement à la section d'investissement.

INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à **442 500 francs**.

Les recettes proviennent en particulier du virement de la section de fonctionnement : 200 000 francs, d'un complément de FCTVA : 73 000 francs et de subventions du département : 43 500 francs.

Les crédits de dépenses seront affectés principalement aux programmes en cours.

Le conseil approuve le budget supplémentaire 2001 tel qu'il est présenté.

2° POINT – RAPPORTS EAU - ASSAINISSEMENT – ANNEE 2000

Se reporter au document édité par le District.

Exposé de B. MABIN, déléguée au District qui reprend les termes du document districel.

Le conseil municipal doit prendre acte de ce rapport.

Le maire indique que le rapport sur la collecte des ordures ménagères est arrivé en mairie aujourd'hui, il est à la disposition de chacun pour consultation.

3° POINT – SMITRED OUEST d'ARMOR – Bilan d'activités 2000

Le maire donne la parole à Y. LE MARREC délégué au SMITRED qui explique que le SMITRED existe depuis 1983 et regroupe 102 communes.

Il expose les objectifs et le fonctionnement du syndicat.

4° POINT – PAYS DE GUINGAMP – COMPOSITION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le maire précise que le conseil municipal doit donner son avis sur la composition du conseil de développement du Pays de GUINGAMP telle qu'elle a été validée par le comité de pilotage le 2 juillet à BOURBRIAC.

La liste des 50 membres du Conseil de Développement du pays de GUINGAMP résulte des propositions des 5 commissions de travail du pays qui ont chacune proposé 10 personnes représentatives de l'ensemble des composantes économiques, sociales, culturelles et associatives du pays de GUINGAMP..

Il est à noter que des élus figurent parmi la liste des 50 personnes et forment, conformément à la législation, un « collègue » minoritaire.

Aucune remarque de la part du conseil.

5° POINT - INDEMNITE DE LOGEMENT AUX INSTITUTEURS – ANNEE 2001

Le conseil municipal doit donner son avis sur la proposition de Monsieur le Préfet, en date du 7 septembre 2001, de fixer l'indemnité de logement due aux instituteurs pour l'année 2001, à 12 018 francs.

Cette indemnité serait en augmentation de 1,1746 % par rapport à 2000 et évoluerait comme la dotation globale de fonctionnement forfaitaire prévue par la loi de finances pour 2001.

Accord du conseil.

6° POINT – INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR

Le décret fixant les règles d'attribution de l'indemnité de conseil des receveurs municipaux stipule qu'une nouvelle délibération doit être prise en cas de renouvellement des conseil municipaux.. Celui-ci étant intervenu au printemps dernier, Monsieur CASTANDET, receveur municipal, sollicite de la nouvelle assemblée, le renouvellement de l'indemnité de conseil que lui avait allouée l'ancienne municipalité (délibération du 15 décembre 2000).

Le maire précise qu'il s'agit d'une indemnité de conseil et que pour 2001 elle se chiffre à 3 080 francs.

M. CASTANDET, Receveur de la commune, est quelqu'un que l'on rencontre fréquemment.

Accord du conseil pour reconduire l'indemnité de conseil.

7° POINT – INAUGURATION DE L'ECOLE

Elle aura lieu le samedi 10 novembre à 11 heures.

La partie officielle se déroulera de la façon suivante : on coupera le ruban – ensuite on visitera les locaux – on plantera un camélia puis on se rendra à la salle des fêtes.

L'école sera inaugurée par P.Y. TREMEL qui a une école bilingue dans sa commune et qui est un défenseur de la langue bretonne.

Participera également à cette manifestation, Gilles SERVAT, parrain de l'école.

L'après-midi sera plus festive.

La salle des fêtes devra être libérée à 17 heures pour la préparation du 11 Novembre.

Les cartons d'invitation vont être expédiés.

Les enfants prendront possession des locaux de l'école après les vacances de la Toussaint, le 5 Novembre.

TOUR DE TABLE

1 -**M. ANGER** explique que la commission « fleurissement » a décidé de mettre la commune en valeur par des illuminations.

Pour ce faire, il faut commencer par installer des prises électriques. Le devis présenté par le SDE (Syndicat départemental d'Electricité) se chiffre à 7 700 francs. Le SDE nous verse 25 % sous forme de fonds de concours.

Le conseil donne son accord pour passer une convention avec le SDE.

En ce qui concerne les illuminations, 3 devis ont été demandés. C'est celui de la Société ITC d'AURAY qui a été retenu pour un montant de 28 000 francs.

2 -**J. MEUNIER** a assisté aujourd'hui, à une réunion de l'association « LA BOUSSOLE ».

C'est une association qui soutient les personnes en difficulté.

Elle a deux buts : le social-café et la création de deux emplois

Cf. compte rendu de la réunion.

3 - **B. HENRY** expose ses projets :

* En ce qui concerne l'attribution de la salle des fêtes aux associations pour leurs manifestations, il souhaite anticiper sur certaines de ces manifestations.

* Il prévoit l'ouverture de la maison des jeunes, fin novembre-début décembre, avec la présence permanente d'un animateur du District aux heures d'ouverture.

* Il projette l'agrandissement de la bibliothèque en récupérant le local attenant, servant jusqu'à présent de salle de classe.

* Il faudra s'occuper de la mutation des anciennes classes de l'école du bourg qui pourront devenir à terme, une maison des associations.

4 -**L. FREMONT** a assisté à la réunion de l'Office de Tourisme. Une refonte de la convention qui doit lier l'Office de Tourisme aux différentes communes du District va être présentée.

5 - **S. JONET** signale que l'ordre du jour de la commission jeunesse du District, qui doit avoir lieu le lendemain, est le suivant : la commission enfance et la commission jeunesse doivent-elles être séparées ou regroupées ?

6 - **H. COLLOBERT**

* a assisté à la réunion de la commission logement du District.

Il a été surpris d'apprendre qu'1/3 de la population de GUINGAMP habitait en HLM

* URBANISME :

Un projet de lotissement au Rucaër, comprenant environ 20 lots, a été déposé en mairie par le cabinet de géomètre, ATGTO de GUINGAMP.

La commune ne possède plus de réserve foncière.

Il pense que le secteur à urbaniser se situe entre Ty Frost et Le Lan. Ainsi on ne touche pas au secteur agricole, reste à consulter les propriétaires.

C'est une question à laquelle tout le monde devra réfléchir.

* En ce qui concerne la mise en place des 35 heures.

On était parti sur un schéma basé sur 1578 heures/année.

Un courrier du préfet en date du 18 Juin 2001 a fixé la durée légale de travail à 1 600 heures/an « plafond/plancher ».

Un nouveau courrier du 21 septembre indique qu'il est possible de descendre en dessous de la barre des 1 600 heures sous certaines conditions.

Les communes voisines (PLOUISY, SAINT AGATHON...) ont été consultées ainsi que le Centre de Gestion.

PABU partirait sur les mêmes bases.

7 - **D. THOMAS** indique que le CCAS s'est réuni. Il y a été question du repas du 11 novembre et de la distribution des colis de fin d'année aux personnes de plus de 80 ans.

La commission « proximité et lien social » a prévu une visite de quartiers le samedi 17 novembre de 10 heures à 12 heures.

Une soirée « EUROS » a été organisée. On peut déplorer le peu de participants.

Le maire annonce les dates à retenir :

- | | |
|--------------------|---|
| - 19 Novembre 2001 | Conseil Municipal |
| - 22 Décembre 2001 | Goûter offert aux anciens de la commune, par le maire et les adjoints |
| - 11 Janvier 2002 | Cérémonie des vœux |
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures